



UNION EUROPEENNE

DELEGATION DU CAMEROUN

AVIS DE PROSPECTION IMMOBILIERE

– *Immeuble de bureaux* –

Référence: Recherche immeuble bureaux 2024

INFORMATION GENERALE

La Délégation de l'Union européenne au Cameroun informe les acteurs du marché immobilier et tout autre opérateur économique intéressés qu'elle est à la recherche d'un espace de bureau à louer ou à acheter à Yaoundé, avec les caractéristiques suivantes :

La propriété doit être située dans le quartier/les quartiers de Bastos.

La surface totale requise est comprise entre 2200 et 3000 m2.

Afin de répondre aux besoins de la Délégation, le bâtiment ou le bureau doit :

- être légalement autorisé à être utilisé en tant que mission diplomatique ;
- être achevé et disponible pour occupation à Juin 2025 au plus tard. Des projets avec un permis de construire valide peuvent également être considérés ;
- être aménagés en espaces de bureaux. Les bâtiments à l'état de gros œuvre fermé peuvent également être pris en considération si les propriétaires proposent de les aménager selon les besoins de la Délégation avant occupation ;
- permettre d'accueillir environ 75 membres du personnel dans des bureaux ;
- comprendre une salle de conférence d'au moins 105 m², des salles de réunion modulable des bureaux aménagés en espaces ouverts, de types collaboratifs, des bureaux individuels et / ou partagés, des salles d'archives, une salle de stockage, une salle de sécurité, des salles informatiques, espace cantine en fonction des besoins de la Délégation et environ de 37 places de parking intérieur, de préférence en sous-sol et de parking à l'extérieur.

Le contrat proposé sera, selon le cas, soit un contrat de location, soit un contrat d'achat et de vente exécuté au nom de l'Union européenne (l'UE"). Le pouvoir adjudicateur sera le Service européen pour l'action extérieure (le "SEAE").

La section administrative de la Délégation sera le point de contact pour les participants au marché immobilier et les autres opérateurs économiques intéressés.

OBJECTIFS DE LA PROSPECTION IMMOBILIERE

Cet avis vise à recueillir des informations sur les biens et les projets pouvant répondre aux besoins susmentionnés de la Délégation. Les informations recueillies seront utilisées pour identifier les biens (ou projets) adaptés aux besoins de la Délégation.

Si, sur la base des informations recueillies, la Délégation considère que tout ou partie des biens (ou projets) proposés peuvent effectivement répondre à ses besoins, elle lancera une procédure négociée conformément au Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 sur les règles financières applicables au budget général de l'Union (le « règlement financier ») et le point 11.1(g) de l'annexe I du règlement financier.

Cette publication ne constitue pas et ne doit pas être interprétée comme un engagement de la part du SEAE dans ses procédures de passation de marchés.

NOTIFICATION

Tous les acteurs du marché immobilier et autres opérateurs économiques intéressés possédant ou détenant un bien (ou projet) pouvant répondre aux besoins de la Délégation sont invités à en informer la Délégation, avant la fermeture des bureaux **le 15 mai 2024**, en utilisant l'une des méthodes suivantes :

Envoi recommandé, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Délégation de l'Union européenne au Cameroun

Immeuble Le Belvedere – Rond-Point Longkak

1068 Rue Onambe Nkou

Yaounde

A l'attention de : Le Chef de l'Administration

Objet : Avis de prospection immobilière (réf. *Recherche immeuble bureaux 2024*)

Remise en main propre (en personne ou par toute partie représentant l'opérateur économique, ou par coursier) à l'adresse suivante :

Délégation de l'Union européenne en République du Cameroun

Immeuble Le Belvedere – Rond-Point Longkak

1068 Rue Onambe Nkou

Yaounde

A l'attention de : Le Chef de l'Administration

Objet : Avis de prospection immobilière (réf. *Recherche immeuble bureaux 2024*)

Livraison électronique à l'adresse suivante :

DELEGATION-CAMEROON-HOA@eeas.europa.eu

A l'attention de : Le Chef de l'Administration

Objet : Avis de prospection immobilière (réf. *Recherche immeuble bureaux 2024*)

Seules les notifications reçues avant la date limite indiquée ci-dessus et comprenant au moins les informations suivantes seront considérées comme valables et considérées par la Délégation :

- Identité du propriétaire/titulaire du local/bâtiment ;
- Description des locaux/bâtiment (incluant la taille) ;
- Etat d'avancement des locaux/bâtiment ;
- Plans des locaux ;